



LE MONDE

# JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 26, numéro 7

4<sup>S</sup>



Malgré la pandémie, le Fonds de solidarité FTQ a maintenu son rythme de croisière grâce à ses liquidités et son plan stratégique

■ Après plus de 42 ans  
Me Gérald R Tremblay a quitté  
McCarthy Tétrault

■ Le changement climatique,  
c'est de l'arnaque  
*Par Hassane Bendahmane*

Me Janie C. Beique, est Présidente et Cheffe de la direction du Fonds de solidarité FTQ depuis un an déjà d'un premier mandat de cinq ans.



## Inspirer les changements d'aujourd'hui pour façonner le monde de demain

---

Fasken salue le parcours inspirant de  
**Me Janie C. Béïque**  
et ses accomplissements en tant que PDG  
et Cheffe de la direction du Fonds de Solidarité FTQ.

› [fasken.com](https://fasken.com)

**FASKEN**

# Malgré la pandémie, le Fonds de solidarité FTQ a maintenu son rythme de croisière grâce à ses liquidités et son plan stratégique

Par André Gagnon

**L**a pandémie mondiale a inspiré une nouvelle direction au Fonds de solidarité FTQ et aux milliers d'entreprises québécoises, moyennes et petites dans lesquelles il investit les épargnes de ses 743 000 cotisants qui lui ont confié la gestion de leur retraite.

Le Fonds de solidarité FTQ s'est donné une nouvelle voie à cause de la pandémie mondiale qui a littéralement eu pour effet de créer un arrêt brutal et historique de l'économie. Grâce à ses liquidités et son savoir-faire, ses 3 400 entreprises constituant son portefeuille ont pu passer à travers la crise en profitant du capital qui venait du produit de la vente de titres étrangers où le Fonds de solidarité FTQ avait investi.

Aux commandes du Fonds de solidarité FTQ depuis un an, Me Janie C. Béique a déjà dû affronter deux situations économiques engendrées par la pandémie du COVID19. L'arrêt complet de l'économie mondiale forçant les gestionnaires sous sa gouverne à vendre les actions du Fonds dans les investissements étrangers et le rachat de plus de 20 000 actionnaires qui ont retiré leur avoir, l'heure de la retraite ayant sonné ou une situation d'urgence.

Depuis, l'actif du Fonds a augmenté pour se retrouver fin novembre 2021 à 18,3 milliards \$ et un rendement annuel exceptionnel de 13,6 %. Pas mal pour l'entrée



*Me Janie C. Béique, est Présidente et Cheffe de la direction du Fonds de solidarité FTQ depuis un an déjà d'un premier mandat de cinq ans.*

en matière de cette nouvelle présidente et cheffe de la direction Béique qui, avocate de pratique privée chez McCarthy Tétrault (Barreau 91) s'est jointe au Fonds de solidarité FTQ en 2000 comme vice-présidente aux

affaires juridiques et secrétaire corporatif. Par la suite, elle a occupé le poste de vice-présidente aux investissements pour différents secteurs économiques, avant de devenir la première vice-présidente aux investissements à la demande de Gaétan Morin, le PDG de l'époque.

« Gaétan Morin m'a offert de prendre en main les investissements après 10 ans me donnant 48 heures pour lui donner ma réponse », a-t-elle déclaré, lors d'une interview avec le magazine *Le Monde Juridique*, via Teams, au début de décembre 2021. Elle a décidé de plonger. En janvier 2020, en pleine pandémie, le Fonds annonçait que Me Béique succéderait à Gaétan Morin qui quittait après sept ans en poste pour sa retraite.

Me Béique, 53 ans, est une battante et une joueuse de hockey. Comme actionnaire du Canadien de Montréal, le Fonds de solidarité FTQ dont Me Béique siège au conseil, n'a pas hésité à faire part à l'organisation de ses importantes préoccupations au sujet d'un dossier relié à un crime sexuel. Femme et avocate de conviction, elle a connu dans son entourage les effets dévastateurs de la violence conjugale.

Sur le plan de la gestion des risques, elle cherche, dit-elle, non pas le consensus mais la discussion des enjeux et des risques menant aux solutions bien pesées quels qu'en soient les risques.

Quel a été votre premier mandat comme Vice-présidente aux Investissements ? Fouillant dans ses souvenirs datant de plus de 10 ans, elle se remémore de ce forum sur les Biotech au Château Frontenac à Québec où du matin au soir, elle et son équipe, dont une Ph.D. en sciences du Fonds, Me Béique avait écouté les start-ups en bio qui cherchaient des fonds pour lancer leur produit. Elle se rappelle encore de cette présentation d'une pharmaceutique qui offrait un médicament révolutionnaire qui avait permis à un enfant incapable de marcher de recouvrer ses forces pour le faire. Dix ans plus tard, elle était encore émue, dit-elle, par cette présentation. Bien sûr, ces sociétés font de l'argent mais il y a le côté humain aussi à considérer, dit-elle.

Le Fonds de solidarité FTQ était dans le secteur forestier bien avant les autres. Janie Béique précise que le Fonds s'intéresse aux 25 secteurs de l'économie du Québec. Grâce aux mesures mises en place par les gouvernements qui se sont succédés, cela a permis de s'en tirer mieux quand a frappé la pandémie qui stoppait tout sur son passage, soutient-elle.

La crise économique de 2008, dit-elle au cours d'une interview via Teams, qu'elle a vécue dans le cadre de ses nouvelles attributions au Fonds de solidarité FTQ, ne lui fut d'aucune aide ou références lors de la soudaine et brutale arrivée de la première vague de la pandémie, situation totalement inconnue des gestionnaires actuels et qui a donné lieu à la cessation planétaire des affaires.

Depuis son arrivée, la présidente Béique multiplie les vidéos comme ce fut le cas pour les AddÉnergie à Shawinigan, afin de faire davantage connaître l'impact du Fonds de solidarité FTQ auprès de la communauté d'affaires du Québec et de la population en générale.

Le Fonds chouchoute certaines entreprises depuis plusieurs années les aidant financièrement et comblant leurs besoins en formations de toutes sortes sans frais. Bien sûr, l'entreprise à qui du financement a été accordé se doit de l'utiliser à temps sinon des frais seront perçus pour non-utilisation des avoirs du Fonds déjà consentis, mais cela demeure exceptionnel.

Certaines entreprises développées avec le soutien du Fonds de solidarité FTQ de longue haleine peuvent décider de vendre à un groupe étranger aux meilleures conditions pour les propriétaires qui acceptent une offre alléchante comme ce fut récemment le cas d'une entreprise de l'Estrie qui est passée aux mains d'une multinationale française. La PDG et son équipe ont été déçues, bien sûr, mais c'est la vie dans le monde des affaires. Grâce au rendement obtenu, le Fonds a pu appuyer d'autres entreprises québécoises.

Me Béique qui a été avocate de litige confie qu'elle n'a jamais été compétitive durant sa pratique chez McCarthy Tétrault. Elle a toujours préféré s'associer avec des entrepreneurs dont elle partageait les valeurs, l'histoire. Elle a travaillé avec un avocat de haut calibre, Me Michel Deschamps, également professeur durant plus de 33 ans à la faculté de droit de l'Université de Montréal, frère de la juge Marie Deschamps, autrefois de la Cour suprême du Canada.

#### **Au moins deux mandats**

Me Janie Béique, fille d'ingénieur, aurait pu se diriger comme certains membres de sa famille vers le domaine médical, de la santé. C'est le seul sujet dont on entend parler lors des réunions des Fêtes, dit la présidente Béique.

Au cours de ses études de niveau collégial, elle avait pris un cours de biologie qui aurait pu conduire vers cette discipline, mais le droit fut son choix. Cependant, elle a maintenu son intérêt pour les biotechs, comme CAE Santé, filiale d'une entreprise multinationale importante en technologie de l'aviation de Montréal dont le Fonds est un fier partenaire. Voici un secteur de pointe que Me Béique affectionne avec le Fonds de solidarité FTQ qui nécessitera des investissements majeurs afin de reprendre la place qu'il occupait avant la pandémie, et de l'amener vers les plus hauts sommets dans un proche avenir et que le Fonds de solidarité FTQ devra encore chouchouter.

Me Béique entend bien demeurer durant deux mandats de cinq ans chacun à la tête du Fonds de solidarité FTQ. Que sera-t-il devenu alors avec ses filiales immobilières dont les tentacules couvrent tout le territoire avec presque 1500 employés?

Créé en 1983 par le président de la Fédération des Travailleurs du Québec, FTQ, Louis Laberge, un ancien machiniste de la Canadair, devenu un personnage légendaire, cette institution économique québécoise incroyablement efficace et d'une très grande influence qui n'est pas une banque comme la Union Bank de l'American Labor

Federation et le Congress of Industrial Organisation, AFL-CIO, des influents syndicats des USA si chers au Président Joe Biden, la Union Bank, la petite banque des syndiqués existe depuis plus de 50 ans.

Les AFL-CIO et Amalgated Unions des USA ont aussi créée des Credit Union, l'équivalent de nos Caisses Pop qui sont devenues le Mouvement Desjardins, avec son réseau d'institutions coopératives de crédit au Québec, ailleurs au Canada et aussi dans les Etats de la Nouvelle Angleterre où avaient émigré nombre de nos ancêtres du Québec.

Cependant, le Fonds de solidarité FTQ est unique en son genre car il permet à un Québécois sur six d'y créer son propre régime de retraite par versement tout en profitant d'un crédit d'impôt annuel de 30% que l'Etat récupérera sur chacun des versements une fois atteint l'âge de la retraite.

Il y a plus de 25 ans, la centrale syndicale CSN a créé Fondaction, fonds semblable au Fonds de solidarité FTQ, imité des années plus tard, afin d'offrir à ses membres l'opportunité de créer leur propre fonds de retraite à des conditions assez semblables.



S'INVESTIR POUR  
UNE MEILLEURE SOCIÉTÉ.

**Le Fonds vous permet  
d'épargner pour vos  
projets, en plus  
d'encourager l'économie  
locale et d'investir dans  
la croissance des  
entreprises d'ici.**

Pour en savoir +  
[fondsftq.com](https://fondsftq.com)





Les entreprises du Québec sont invitées comme au Fonds de solidarité FTQ à participer à l'offre de Fondation d'investir dans leur capital-actions respectif et de devenir partenaire du Fondation.

### Perspectives d'avenir

Le Fonds de solidarité FTQ est devenu au fil des ans, un fonds d'investissement solide, bien géré et à l'affût des meilleures opportunités. Son réseau couvre tout le Québec tant pour les travailleurs qui cherchent à se constituer un fonds de retraite personnel dont la gestion est confiée au Fonds de solidarité FTQ qui possède une expérience de près de 40 ans. De même pour les entreprises du Québec qui peuvent s'appuyer sur cet investisseur institutionnel unique pour assurer leur développement souvent sur un nombre d'années comme c'est le cas de CAE et de plusieurs entreprises prometteuses du Québec comme le Port de Montréal

qui connaît des développements majeurs dans lesquels le Fonds de solidarité FTQ est impliqué à fond, depuis déjà assez longtemps.

Me Janie C. Béique confie au magazine Le Monde Juridique qu'un port comme celui de Montréal est crucial pour cette ville et devient une des plaques tournantes ultra essentielle au développement du commerce et du transit des marchandises par conteneurs par navire.

AddÉnergie de Shawinigan et Cook It de Montréal figurent parmi ses plus récents investissements qui s'ajoutent aux milliers d'autres dans lesquels le Fonds de solidarité FTQ est impliqué. La pandémie au lieu de ralentir ses activités une fois prise la décision de trouver son propre *modus vivendi* et son rythme de croisière a trouvé le bon moyen d'aider ses entreprises avec du financement ou de nouveaux investissements leur permettant de

passer à travers cette crise mondiale unique de l'histoire. On verra bien si c'était la bonne décision à prendre comme le croit l'équipe de direction dirigée par Me Janie C. Béique.

La présidente Janie Béique intervient sur la place publique à la demande de ses amies pour la défense des femmes qui sont l'objet de brutalités conjugales physiques et verbales et préside des levées de fonds pour leur venir en aide en ces temps difficiles où des conjointes, des professionnelles qui « ont de grosses jobs » précise Me Béique, subissent des sévices. Elle le sait trop bien, ayant connu une telle situation dans son entourage immédiat.

La notoriété dont jouit Me Béique depuis des années et son accession à la présidence du Fonds de solidarité FTQ « me donne un clout », permettant d'intervenir, précise-t-elle avec un sourire désarmant... car elle n'est pas du tout du genre à se prendre pour quelqu'un d'autre.

Elle milite pour la diversité et appuie des collègues femmes qui font de même. C'est le grand crédo des administrations et des entreprises, cabinets d'avocats, depuis les années récentes.

Me Janie C. Béique fait partie de la cohorte de femmes professionnelles qui prennent la direction de plus en plus des institutions économiques qui assurent le développement harmonieux du Québec. Pandémie ou autres crises, les femmes prennent la place qu'elles se forgent au fil du temps sans aucun passe-droit ni intervention externe d'aucune manière.

## Offrez des services juridiques en ligne gratuitement

Exclusif à nos membres, le programme OnRègle avec l'ABC-Québec met à votre disposition des outils technologiques vous permettant d'offrir des services juridiques 100% en ligne. Acquisez de la clientèle, développez votre pratique et propulsez votre carrière !



Propulsé par



L'ASSOCIATION DU  
BARREAU CANADIEN  
Division du Québec

Devenez membre ou renouvelez  
votre adhésion:  
[www.abcqc.qc.ca/Adhesion-et-avantages](http://www.abcqc.qc.ca/Adhesion-et-avantages)

# LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC



**Magazine Le Monde Juridique**

@MagazineLeMondeJuridique · Magazine

Envoyer un message

Accueil Avis Vidéos Photos Plus

Aime déjà

### À propos

Tout afficher

Le Monde Juridique est le magazine des avocats du Québec qui exercent en pratique privée depuis 33 ans. Site web: <http://www.lemondejuridique.com>

1 726 personnes aiment ça

1 867 personnes sont abonnées

<http://www.lemondejuridique.com/>

(514) 353-3549

Envoyer un message

[agmonde@videotron.ca](mailto:agmonde@videotron.ca)

Magazine

### Suggérer des modifications

Est-ce le numéro de téléphone correct pour cette Page?

5143533549

Oui

Je ne sais ...

Non

### Photos

Tout afficher



### Transparence de la Page

Tout afficher



Créer une publication

Photo/Vidéo

Je suis là

Identifier des amis



Magazine Le Monde Juridique

21 décembre 2021

<http://lemondejuridique.com/.../2021/12/LMJ-vol26-6.pdf>



1 partage

J'aime

Commenter

Partager

Volume 26, numéro 7

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault  
Montréal, (Québec)  
H1L 4Y5  
(514) 353-3549

Courriel : [agmonde@videotron.ca](mailto:agmonde@videotron.ca)  
Internet : [www.lemondejuridique.com](http://www.lemondejuridique.com)  
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault  
Montréal, (Québec) H1L 4Y5  
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot  
Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par  
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.  
L'abonnement est de 40 \$ par année.  
(On peut aussi se la procurer à la librairie  
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans  
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2022 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est  
formellement interdite sous peine de poursuite.

Malgré la pandémie, le Fonds de solidarité FTQ, a maintenu son rythme de croisière grâce à ses liquidités et son plan stratégique <i>Par André Gagnon</i> .....	3
Cuba n'est pas pour moi <i>Par Yves Delage</i> .....	9
L'OCRCVM et la Bourse de Montréal signent un protocole d'entente sur la surveillance intermarchés .....	11
Attorney General James Announces Major Progress on \$26 Billion Opioid Agreement .....	12
Fasken s'allie à l'Association des avocats noirs du Canada pour lancer un programme de soutien en début de carrière .....	13
Me Gérald R Tremblay, conseil chez McCarthy Tétrault, a terminé son association avec ce cabinet le 31 décembre 2021 après 42 ans .....	14
Décès de Lucie Lemonde .....	16
CN: une nouvelle PDG, Jean Charest au conseil d'administration .....	18
Azim Hussain nommé juge à la Cour supérieure du Québec – Novalex .....	21
Les autorités en valeurs mobilières du Canada annoncent un appel de candidatures pour les postes d'administrateurs et de chef de la direction du nouvel organisme d'autoréglementation .....	22
Line Beauchamp, Line-Sylvie Perron et Hélène Ménard se joignent à Sherpa .....	23
Le changement climatique, c'est de l'arnaque <i>Par Hassane Bendahmane</i> .....	24
Décès du peintre René Gagnon .....	27
Conclusion d'accords de principe sur l'indemnisation et la réforme long terme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations et du principe de Jordan .....	28

*SténoFac Inc.*

*Tous les services aux portes du palais...*

**Une équipe bilingue de 17 sténographes à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

**TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888**

**50 De Brésoles, Montréal (Québec) H2Y 1V5**

**Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : [stenofac@stenographe.com](mailto:stenofac@stenographe.com) • Internet : [www.stenographe.com](http://www.stenographe.com)**



# Cuba n'est pas pour moi

Par Yves Delage

**E**n décembre 2021, je suis allé à Cuba, dans un hôtel 4.5 étoiles, le Sanctuary de Grand Memories à Varadero.

La réception au Sanctuaire est de première classe. Nous sommes arrivés à 20h00 et n'avions donc pas d'attente pour notre chambre. Le valet (Eh oui, au Sanctuary, on a un valet. Il m'a d'ailleurs été d'une grande utilité pour obtenir mes résultats du PCR requis pour revenir à Montréal) m'a amené dans ma chambre après m'avoir montré le terrain. C'est évidemment un établissement 4,5 étoiles.



## Alors pourquoi Cuba n'est pas pour moi.

D'abord, à mon arrivée, je voulais changer une partie de mon argent en pesos. La représentante de la CADECA (Casa de Cambio) a suggéré que je limite le montant modifié parce que je ne pourrais pas convertir mes pesos à mon retour au Canada (ni à Cuba ni au Canada). Je resterais pris avec cette monnaie.

À l'aéroport, les taxis se sont empressés de m'offrir de me conduire à mon hôtel. Le prix, 58.00\$ US. J'ai converti les dollars US en dollars canadiens et j'ai divisé par le kilomètre pour obtenir un prix pas kilomètre pour le voyage de chez moi à Pierre Elliott Trudeau et celui de Juan Gualberto Gomez au Grand Memories. Le voyage à Varadero était de 1.81\$ le km comparé au voyage à Montréal à 1.67\$ le km. Absurde? Certainement!

Deuxièmement, lorsque le lendemain je suis allé à la tienda (magasin) on m'a dit que je ne pouvais payer qu'avec une carte de crédit et que tous les prix étaient en dollars américains.

C'est alors que j'ai réalisé que les pesos cubains étaient strictement utilisés pour les pourboires. Rien d'autre.

Troisièmement, bien que je réalise que les étoiles attribuées

à un hôtel sont destinées à décrire le luxe de l'hébergement de cet hôtel, je m'attendais à ce que la nourriture soit également d'une qualité impeccable. C'était mon 19ème voyage à Cuba et toutes les autres fois dans des hôtels 3 étoiles. La nourriture dans ces 3 étoiles était vraiment bien meilleure que celle qui a été servie à ce 4.5 étoiles. Même le choix de plats était incomparable. C'était une énorme déception. Le menu, dans le restaurant était : Porc, bœuf, poulet, poisson. Dans le restaurant gourmet j'ai demandé quel était le bœuf. Une entrecôte me dit-on. Je ne pouvais même pas la couper. On m'a servi du poulet qui n'était pas cuit. Il y avait de la crème glacée. Une seule saveur : chocolat. Je me suis fait servir de la « Ropa Vieja », un plat que j'adore. C'est d'ailleurs le plat national de Cuba. C'est un effiloché de bœuf qui a normalement beaucoup de goût et la viande est très tendre. Celui-ci n'avait aucun goût mais était coriace à souhait.



Ropa Vieja. Sans sauce ni légumes ni épices ni goût.

Pendant deux jours, il n'y avait pas de beurre.

Quatrièmement, ma carte de crédit, parce qu'elle était basée sur une banque américaine, était inacceptable à Cuba. Ma carte de débit, sur une banque canadienne, était également inacceptable. Mes dollars canadiens non plus.

Et, bien sûr, il n'y avait pas de guichets. Pourquoi? Parce que les banques ne me donneraient que de l'argent cubain



L'entrecôte au restaurant "Gourmet" Une tronçonneuse aurait été préférable au couteau.

que je ne pouvais pas utiliser parce que seules les cartes de crédit étaient acceptées pour n'importe quel achat.

Ils n'accepteraient pas non plus les données écrites de carte de crédit que je peux facilement utiliser pour payer sur Internet.

On peut demander une carte de crédit prépayée. Mais on ne peut pas l'obtenir avec notre carte guichet. Impensable. L'argent canadien est traité comme le pesos cubain!

Donc, ma semaine a été un fiasco. Vais-je retourner à Cuba? Pas avant que le gouvernement change ses politiques idiotes. La nourriture était immangeable mais pas à cause du chef de l'Ave de Paraiso.

Alain est un très bon chef mais que peut-on faire avec une mauvaise qualité. Rien.

Certains me diront, "ton texte est un coup bas (oui, oui, c'est voulu) pour Varadero. C'est le contraire qui s'est produit. Varadero a été la plus totale déception pour moi. Et, croyez moi, je ne peux que plaindre les Cubains de cet état. Ils



J'aime bien le chocolat mais pas 14 repas de suite.



Steak haché du buffet. La patate était bonne.

n'en sont nullement responsables. Ils sont et resteront des gens aimables, accueillants, prévenants et généreux. C'est le gouvernement qui, à cause de politiques totalement stupides, détruira le tourisme à Cuba.

Connaissez-vous un pays où la monnaie nationale est refusée partout? Où la monnaie nationale ne peut acheter de vin au restaurant, de cigares en ville, de taxis pour se déplacer?

Connaissez vous un pays où la nourriture est immangeable aussi bien dans un 4.5 étoiles que dans un 2 étoiles? Non?

Moi si. Cuba.



Le dernier jour, j'ai demandé à la sous-chef de l'Ave del Paraiso, qui m'aimait bien, de me préparer un sandwich aux crevettes. Le voici dans toute sa splendeur et sa saveur.

# L'OCRCVM et la Bourse de Montréal signent un protocole d'entente sur la surveillance intermarchés

**L**es Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont annoncé aujourd'hui que l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et la Bourse de Montréal (MX) avaient conclu un protocole d'entente concernant la surveillance intermarchés afin d'atténuer le risque d'atteintes à l'intégrité des marchés de titres et de dérivés.

Ce protocole d'entente vise principalement l'élaboration, l'administration, la coordination et l'accomplissement du mandat de surveillance intermarchés accordé aux deux organismes d'autoréglementation (OAR) par les ACVM, et remplace celui conclu le 26 mars 2013 entre les deux parties.

« Ce protocole d'entente est le fruit de notre engagement collectif à favoriser l'équité et l'efficacité des marchés des capitaux par une surveillance concertée et une mise en application efficace de la réglementation », a déclaré Louis Morisset, président des ACVM et président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers. « L'automatisation de la surveillance intermarchés améliorera davantage nos capacités combinées de collecte et d'analyse des données de marché pour détecter et contrer les pratiques de négociation problématiques, si bien que l'intégrité des marchés s'en trouvera encore plus renforcée. »

Le protocole d'entente approfondit la coopération entre

les deux OAR, qui échangeaient déjà de l'information en lien avec les inspections, les enquêtes et la mise en application de la réglementation. Il comprend quatre protocoles établissant les rôles et responsabilités de chaque OAR en matière de surveillance transversale de la négociation d'actifs, de transmission des données pertinentes, d'échange d'informations sur la surveillance de marché, les enquêtes et la mise en application, ainsi que de coordination des inspections.

« La mise en place par l'OCRCVM d'un système de surveillance transversale des actifs, appuyé par des données en temps réel fournies par nos partenaires à la MX, représente un changement fondamental dans la surveillance de marché », a déclaré Andrew J. Kriegler, président et chef de la direction de l'OCRCVM. « Grâce à la collaboration avec la MX et l'appui de nos collègues aux ACVM, cette nouvelle capacité renforcera considérablement la réglementation des marchés au Canada. »

« Ce protocole d'entente démontre l'engagement soutenu de la Bourse de Montréal envers le maintien de l'intégrité des marchés financiers canadiens », a déclaré Luc Fortin, président et chef de la direction, Bourse de Montréal et chef, Activités globales de négociation du Groupe TMX. « À titre de marché des dérivés financiers inscrits au Canada et OAR reconnu, il est important que la MX, par l'intermédiaire de sa Division de la réglementation, continue à partager son expertise en dérivés avec d'autres OAR et les autorités de réglementation. »

# Attorney General James Announces Major Progress on \$26 Billion Opioid Agreement

**N**ew York Attorney General Letitia James today marked a key milestone in her efforts to bring billions of dollars in much-needed resources to communities across the country through the \$26 billion opioid agreement with the nation's three major pharmaceutical distributors – Cardinal, McKesson, and AmerisourceBergen – and Johnson & Johnson over the companies' role in creating and fueling the nationwide opioid crisis. Since the agreement in July, which included 52 states and territories, thousands of local governments across the country have joined during the subdivision sign-on period. New York has secured full subdivision participation, ensuring that New York will receive the maximum amount of \$230 million available under the settlement agreement.

"Every region across New York has been impacted by the opioid crisis and every community has been devastated in its wake," said Attorney General James. "We went after these manufacturers and distributors because they must pay for their roles in this crisis and for the lives they have forever harmed. While no amount of money will ever bring back the New Yorkers we've tragically lost to opioids, with full participation from all of New York's political subdivisions, we are doing all we can to get the most money possible for our state to put into treatment and prevention efforts."

Alongside Attorney General James, the attorneys general of North Carolina, Tennessee, California, Colorado, Connecticut, Delaware, Florida, Georgia, Louisiana, Massachusetts, Ohio, Pennsylvania, and Texas led the negotiations of this multi-state agreement and signed the above joint statement.

This is the latest step in Attorney General James' efforts to fight the opioid epidemic. In March 2019, Attorney General James filed the nation's most extensive lawsuit to hold accountable the various manufacturers and distributors re-

sponsible for the opioid epidemic. The manufacturers named in the complaint included Purdue Pharma and its affiliates, as well as members of the Sackler Family (owners of Purdue) and trusts they control; Janssen Pharmaceuticals and its affiliates (including its parent company Johnson & Johnson); Mallinckrodt LLC and its affiliates; Endo Health Solutions and its affiliates; Teva Pharmaceuticals USA, Inc. and its affiliates; and Allergan Finance, LLC and its affiliates. The distributors named in the complaint were McKesson Corporation, Cardinal Health Inc., Amerisource Bergen Drug Corporation, and Rochester Drug Cooperative Inc.

In December last year, an agreement with Allergan was reached that will deliver up to \$200 million to New York state and Nassau and Suffolk counties for opioid abatement, as well as make enforceable a bar that stops Allergan and all of its subsidiaries, predecessors, and successors from selling opioids in New York and acknowledges Allergan's prior exit from the opioid business.

In September last year, an agreement with Endo was reached that has already delivered \$50 million to New York state and Nassau and Suffolk counties to combat the opioid crisis.

Also, in September last year, the bankruptcy court in Purdue confirmed a \$4.5 billion plan – at least \$200 million of which will be earmarked for New York – from the Sackler family and foundations that they control, will end the Sacklers' ability to manufacture opioids ever again, and will shut down Purdue Pharma. The court's ruling against Purdue and the Sacklers has since been challenged by dissenting states and is currently in mediation.

In July last year, a settlement with McKesson, Cardinal Health, and Amerisource Bergen that will deliver up to \$1 billion to New York state to combat the opioid epidemic was announced.

In June last year, a settlement that ended Johnson & Johnson's sale of opioids nationwide and that will deliver \$230 million to New York alone was announced.

The deals with Johnson & Johnson, McKesson, Cardinal Health, and Amerisource Bergen have a global value of approximately \$26 billion.

The cases against Mallinckrodt and Rochester Drug Cooperative are now moving separately through U.S. Bankruptcy Court.

Pursuant to the new law establishing the opioid settlement fund, all funds collected by the state from opioid settlements or litigation victories will be allocated specifically for abatement efforts in communities devastated by the opioid epidemic and will not go towards the state's general fund.

Separately, but related to her work on opioids, last February, Attorney General James co-led a coalition of nearly every attorney general in the nation in delivering more than \$573 million – more than \$32 million of which was earmarked for New York state – toward opioid treatment and abatement in an agreement and consent judgment with McKinsey & Company.

Lastly, just last month, a jury found Teva Pharmaceuticals USA, Inc. and its affiliates liable for violating New Yorkers' rights and responsible for the public nuisance charges made by New York state in its opioid trial in Suffolk County State Supreme Court. A subsequent trial will now be held to determine how much Teva and others will be required to pay, which will be added to the up to \$1.5 billion Attorney General James has already secured for the state of New York from different opioid manufacturers and distributors.

## Fasken s'allie à l'Association des avocats noirs du Canada pour lancer un programme de soutien en début de carrière

**F**asken et l'Association des avocats noirs du Canada (AANC) (Canadian Association of Black Lawyers) font équipe pour offrir des occasions de perfectionnement et d'avancement en début de carrière à des jeunes avocats noirs. Le programme, qui s'adresse aux avocats salariés n'ayant pas plus de trois années d'expérience, sera conçu et développé par l'AANC en collaboration avec Fasken, cabinet agissant comme commanditaire exclusif. Il devrait être lancé au premier trimestre de 2022.

« L'aspect commercial du droit s'apprend généralement sur le terrain, a déclaré Andrew C. Alleyne, associé de Fasken. L'accès à des renseignements sur les différents modèles grâce au développement professionnel peut avoir une grande influence sur l'avancement professionnel. Il existe un besoin immédiat de développement professionnel en début de carrière et Fasken est fier de s'associer à l'AANC pour répondre à ce besoin. »

« Le partenariat de l'AANC et de Fasken, qui ne date pas d'hier, a toujours été très fructueux, a affirmé Ra-

phael Tachie, président de l'Association des avocats noirs du Canada. Des membres de Fasken ont d'ailleurs assumé des postes de leadership au sein du conseil d'administration de l'AANC. Nous sommes très heureux d'approfondir notre relation grâce à cette collaboration. Avec le soutien de Fasken, l'AANC s'engage à aider les avocats noirs, dans les premières années de leur carrière juridique, à établir une base solide qui leur servira tout au long de leur carrière. »

Le partenariat de longue date entre Fasken et l'AANC prend notamment la forme de la bourse d'études Lucie et Thornton Blackburn, qui est remise depuis 2009. Avec le nouveau partenariat, établi pour cinq ans avec une option de renouvellement, le cabinet offrira une aide en nature au programme de soutien en début de carrière et continuera de remettre la bourse d'études. Le cabinet s'engage à investir dans des occasions pour accroître la représentation des avocats noirs au sein de la communauté juridique, soutenir le perfectionnement et l'avancement des talents noirs et contribuer à éliminer les obstacles auxquels ils pourraient être confrontés.



# Me Gérard R Tremblay, conseil chez McCarthy Tétrault, a terminé son association avec ce cabinet le 31 décembre 2021 après 42 ans

**G**érard R. Tremblay était avocat-conseil au sein du groupe de litige à Montréal. La pratique de Me Tremblay était axée principalement sur le droit civil, le droit des sociétés, le droit commercial et le droit de l'environnement, ainsi que sur les litiges en matière d'actions collectives, de droit constitutionnel et de droit administratif.

Me Tremblay a plaidé d'importantes causes en libelle diffamatoire. Il a plaidé devant les tribunaux d'arbitrage dans des causes de droit du travail et de droit commercial et a agi comme conseiller auprès de tribunaux d'arbitrage international. Il a aussi agi à titre de président de tribunaux d'arbitrage en matière de différends commerciaux.

Me Tremblay est un ancien membre de l'Association canadienne de taxe foncière, Inc. ainsi que de la Ligue de sécurité du Québec. Il a été président de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) – Division du Québec, pour la campagne de levée de fonds 2003 et a été pendant longtemps membre de son conseil d'administration. Il est membre de l'Union Internationale des Avocats, fellow de l'American College of Trial Lawyers et membre du Conseil consultatif de l'Institut du Canada au Woodrow Wilson Center (Washington D.C.). Il a été premier président du Comité permanent de lutte à la toxicomanie (gouvernement du Québec) créé à la suite du rapport du Comité Bertrand dont il était également membre. Il a été, pendant de nom-



*Me Gérard R Tremblay*

breuses années, délégué du gouvernement du Canada à la Conférence sur l'Uniformité du droit et membre du Comité consultatif sur l'assistance juridique à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est. De plus, au Barreau de Montréal, Me Tremblay a été président du comité « Administration de la justice civile » et président du Comité de liaison avec la

Cour d'appel du Québec. Il a été président du sous-comité du Comité sur la déontologie sur les conflits d'intérêts (Barreau du Québec). Il a été nommé représentant du Barreau du Québec au sein du Comité national de la Fédération des professions juridiques du Canada sur les conflits d'intérêts. Il a en outre participé à plusieurs activités du Barreau et de la magistrature.

Me Tremblay a par ailleurs publié des articles et donné des conférences sur divers sujets dont l'outrage au tribunal, les actions collectives, les recours des actionnaires opprimés, la responsabilité civile des conseillers juridiques, les tribunaux et les médias.

Me Tremblay figure dans le répertoire Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada (édition 2005) à titre de chef de file dans les domaines des actions collectives, du litige commercial des entreprises, du litige en valeurs mobilières ainsi que dans le domaine de la responsabilité des dirigeants et des administrateurs. Il occupe une place importante dans la dernière édition du répertoire The Canadian Legal Expert Directory, un guide complet des principaux cabinets d'avocats et avocats au Canada, où il figure à titre de chef de file dans les domaines du litige – droit public, droit commercial et des sociétés et droit de la responsabilité des administrateurs et dirigeants – ainsi que dans le domaine de l'arbitrage. Dans la dernière édition du répertoire Best Lawyers in Canada, il est inscrit à titre de chef de file dans les domaines suivants: droit administratif et public, litige en actions collectives, litige en droit commercial et en droit des sociétés, responsabilité des dirigeants et des administrateurs, litige en valeurs mobilières et, finalement, droit de la diffamation et des médias. Il figure également parmi les meilleurs plaideurs du monde dans le 2005 Guide to the World's Leading Litigation Lawyers du Legal Media Group. Il est inscrit dans l'édition 2005 de la publication PLC Which Lawyer, dans le domaine du règlement des différends.

Me Tremblay figure dans les éditions 2005 et 2006 du répertoire American Lawyers Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada, publié par Lexpert, à titre d'avocat chef de file dans les domaines des actions collectives, du litige commercial des entreprises, du litige en valeurs mobilières et de la responsabilité des dirigeants et des administrateurs. En octobre 2005, son nom figurait sur la liste des « Top 100 Canada-US Litigators » publiée dans le Financial Post et il a été nommé avocat de l'année en litige « survie de l'entreprise à risque » à Montréal dans l'édition 2011 de la revue Best Lawyers in Canada. Me Tremblay figure en tant qu'avocat de l'année en « diffamation et droits des

médias » pour la région de Montréal dans l'édition 2017 de la revue Best Lawyers.

Me Tremblay a reçu un baccalauréat ès arts de l'Université Laval (Québec) en 1964 et a obtenu un certificat d'études économiques et sa licence en droit de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa en 1967. Il a été admis au Barreau du Québec en 1968. En 1969, il a obtenu un diplôme d'études supérieures en droit public de l'Université d'Ottawa. Il a été secrétaire juridique à la Cour suprême du Canada de 1967 à 1969. Il a été nommé conseil de la reine en décembre 1987, est devenu membre de l'Ordre du Canada en décembre 2003 et Officier de l'Ordre national du Québec en juin 2005, a reçu le titre d'avocat émérite en mai 2010, est présentement vice-président de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada ainsi que président de la Commission Avenir de l'avocat de l'Union Internationale des Avocats.

Me Tremblay a été bâtonnier du Québec de 2008 à 2009.

#### Prix et distinctions

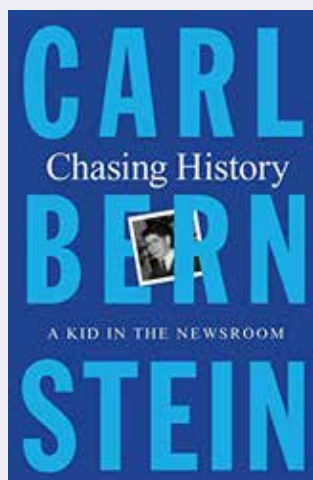
American College of Trial Lawyers

Fellow

Best Lawyers in Canada 2021, 2019 et 2017

Avocat de l'année en droit de la diffamation et des médias (Montréal)

## Chasing History: A Kid in the Newsroom



Nouvel ouvrage de Carl Berstein qui avec Bob Woodward tous deux journalistes au Washington Post ont lancé le scandale du Watergate.

Pour le commander, [cliquez ici](#)

# Décès de Lucie Lemonde

**L**a perte d'une militante des droits humains exceptionnelle... C'est avec grande tristesse que la Ligue des droits et libertés (LDL) a appris le décès de Lucie Lemonde, survenu le 7 février 2022.

Madame Lemonde a été présidente de la LDL de 1994 à 2000. Militante déterminée à assurer l'avancement des droits humains et à en dénoncer les reculs, elle a poursuivi jusqu'à ce jour son engagement au sein de l'organisation de défense des droits humains.

Reçue au Barreau en 1974, elle a, dès le début de sa pratique, dénoncé les conditions de détention dans les centres de détention et mené plusieurs luttes notamment devant les tribunaux en faveur de la reconnaissance des droits des détenu-e-s, alors que le droit carcéral était inexistant. Plus tard, elle est également intervenue pour dénoncer les pratiques d'enfermement des mineurs ainsi que la détention des demandeurs d'asile. Elle a obtenu un doctorat en droit de l'Université de Montréal en 1995 et est devenue professeure au département des sciences juridiques de l'UQÀM, le tout sans pour autant délaisser l'arène militante. La défense des droits humains a été au cœur de sa pratique, de ses enseignements et de ses recherches.

Elle a joué un rôle central dans de multiples actions menées par la LDL en faveur de la liberté d'expression, notamment pour dénoncer les violations de droits durant le Sommet des Amériques en 2001, lors du G20 en 2010 à Toronto ou du Printemps étudiant en 2012. Elle a apporté son soutien aux représentations de la LDL devant différentes instances internationales dont le Comité contre la torture en 2005 et le Comité des droits de l'homme en 2006. Subséquemment, à la suite des violations de droits survenues lors la rencontre du G20 en juin 2010, elle a mené la démarche de la LDL visant à constituer un dossier à partir des témoignages recueillis auprès de manifestant-e-s et à faire des représentations pour dénoncer ces abus de droits auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, à l'automne 2010.



*Lucie Lemonde*

Elle a poursuivi son engagement en assurant, à la suite du printemps étudiant de 2012, la réalisation du rapport Répression, discrimination et grève étudiante publié au printemps 2013, rapport qui sera suivi en juin 2015, sous sa supervision, par la réalisation collective du rapport Répressions et manifestations. Lucie Lemonde est également à l'origine du projet de la LDL qui vise à fournir à diverses organisations de défense des droits des outils sous la forme d'un guide leur permettant d'analyser la réglementation de leur municipalité portant atteinte au droit de manifester.

Mentionnons en outre le rôle central qu'elle a joué dans les travaux de la LDL en matière de profilage discriminatoire, notamment le profilage politique, et sa participation aux travaux de l'Observatoire sur les profilages.

Au cours des dernières années, Madame Lemonde s'est impliquée sans compter dans la lutte initiée par la LDL et la Fédération des femmes du Québec (FFQ) en dénonçant les conditions de détention et la violation des droits des femmes incarcérées à l'établissement Leclerc. Les interventions menées dans ce contexte ont su rejoindre des pans de la population traditionnellement peu sensibles à la question des droits des détenu-e-s. Elle a suscité une réflexion

collective sur les effets discriminatoires du recours à la judiciarisation et à l'emprisonnement.

Aussi, lors du dépôt de différents projets de loi privés visant à restreindre le droit à l'avortement, elle a pris part à diverses interventions visant à affirmer le droit des femmes à la vie, à la santé et à la liberté.

À titre de représentante de la LDL, Madame Lemonde a également occupé les fonctions de vice-présidente de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) de 1997 à 2004 et participé à d'importantes missions internationales d'enquête et de formation de la FIDH, notamment en France sur la situation des étrangers et demandeurs d'asile, en Colombie, au Togo, au Bénin et en Roumanie.

Son travail de défense des droits humains a été reconnu au fil des années. En 2011, elle a reçu une mention d'honneur de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse pour son engagement social. En 2015, Madame Lemonde est devenue récipiendaire du Prix ACFAS Pierre-Dansereau

qui vise à « reconnaître l'engagement social d'un chercheur en vue d'améliorer la qualité de la vie en société. » Finalement, l'Université de Sherbrooke lui a accordé en 2019 un doctorat honorifique en droit pour son rôle de pionnière de la pratique et de l'enseignement du droit pénal au Québec et au Canada.

Généreuse de son savoir, elle a aussi su intéresser ses étudiants à des champs et pratiques du droit se situant en dehors des sentiers battus. Plusieurs se sont d'ailleurs engagé-e-s dans différentes pratiques ou professions liées à la défense des droits et libertés ou, encore, se sont impliqué-e-s dans différents mouvements ou organismes œuvrant en faveur des droits humains.

Rien n'est acquis en ce qui concerne les droits humains et la nécessité de demeurer vigilant-e-s est toujours là. Des personnes comme Lucie Lemonde, capables de mesurer les avancées, lorsqu'il y en a, tout autant que de dénoncer les reculs, demeurent essentielles pour assurer la réalisation de ces droits qui sont le fondement d'une société réellement libre et démocratique.

## Hélène Gagné se joint au groupe national de fiscalité d'Osler à Montréal

**O**sler est heureux d'accueillir Hélène Gagné à titre d'associée au sein de son groupe national de fiscalité au bureau de Montréal.

Hélène arrive chez Osler avec une vaste expérience en planification fiscale des entreprises, en planification fiscale des successions et des particuliers et en matière de succession d'entreprise. Elle a conseillé des clients fortunés et des gestionnaires de grande fortune d'une ou de plusieurs familles sur la planification fiscale en vue d'accroître et de transférer leur patrimoine. La pratique d'Hélène en matière de clientèle privée est également axée sur le droit des testaments, des successions et des fiducies.

Hélène est membre du Barreau du Québec et de la Society of Trust and Estate Practitioners.

« Grâce à sa vaste expérience en planification fiscale des entreprises et en stratégies d'optimisation fiscale, Hélène



Hélène Gagné

contribuera grandement à l'élaboration de solutions aux défis fiscaux nombreux et complexes auxquels nos clients sont confrontés », déclare Mark Brender, associé du groupe fiscal d'Osler à Montréal. « Elle possède toutes les compétences nécessaires à l'approche multidisciplinaire de nos activités. Nous nous réjouissons des nombreuses contributions qu'apportera Hélène. »

Le groupe de droit fiscal d'Osler figure régulièrement en tête du classement de Chambers Canada, l'un des principaux répertoires juridiques au monde. Le cabinet s'appuie sur l'ensemble de ses juristes répartis dans cinq bureaux à travers le pays, notamment à Toronto, Montréal, Vancouver, Ottawa et Calgary.

# CN: une nouvelle PDG, Jean Charest au conseil d'administration

Source: La Presse canadienne

**J**ean Charest est nommé au conseil d'administration du CN à titre d'administrateur indépendant. Shauneen Bruder est nommée vice-présidente du conseil. Deux nouveaux administrateurs indépendants seront nommés au conseil au plus tard à l'assemblée générale annuelle de 2022 du CN.

Le Canadien National (CN) sera dirigé par Tracy Robinson, une femme avec une longue feuille de route dans le secteur énergétique et dans le secteur ferroviaire. Le transporteur montréalais a aussi annoncé que Jean Charest, l'ancien premier ministre du Québec, joindra son conseil d'administration.

Le président du conseil, Robert Pace, en a fait l'annonce, mardi, lors d'une conférence visant à discuter des résultats du quatrième trimestre. «Tracy compte plus de 35 ans d'expérience dans la gestion des opérations, l'élaboration de stratégies et l'exécution de projets, expérience qu'elle pourra mettre à profit pour stimuler la croissance et la rentabilité de la société», a-t-il dit aux analystes financiers qui assistaient à l'appel.

Mme Robinson entrera en fonction le 28 février prochain. Elle occupait les fonctions de vice-présidente exécutive et présidente, gazoducs canadiens chez TC Énergie. Elle était également la présidente du Coastal GasLink, un projet de gazoduc en Colombie-Britannique. Avant de faire le saut dans le secteur énergétique, elle a travaillé une trentaine d'années pour le Canadien Pacifique (CP).

Le CN a annoncé aujourd'hui la nomination de Tracy Robinson à titre de présidente-directrice générale et de membre de son conseil d'administration, avec prise d'effet le 28 février 2022. Cette nomination découle de la retraite précédemment annoncée de Jean-Jacques («JJ») Ruest, qui quittera le conseil du CN le 28 février 2022, mais demeurera au CN à titre de conseiller jusqu'au 31 mars 2022 pour assurer une transition sans heurts.



Tracy Robinson

Jean Charest

Avant se joindre au CN, Mme Robinson travaillait au sein de Corporation TC Énergie et, auparavant, elle a passé près de 30 ans au sein du Canadien Pacifique. Elle est une dirigeante d'entreprises ouvertes chevronnée et respectée qui compte plus de 35 ans d'expérience dans la gestion des opérations, l'élaboration de stratégies et l'exécution de projets, expérience qu'elle pourra mettre à profit pour stimuler la croissance et la rentabilité du CN. Grâce à ses compétences avérées en tant que dirigeante extraordinaire et hautement performante, elle jouit d'une excellente réputation dans le secteur canadien du gaz naturel réglementé par les gouvernements fédéral et provinciaux et ailleurs.

Le CN a également annoncé plusieurs changements à son conseil d'administration. La Compagnie a nommé l'honorable Jean Charest, C.P. administrateur indépendant. Shauneen Bruder a, quant à elle, été nommée vice-présidente du conseil. Au plus tard à l'assemblée générale annuelle de 2022 du CN, ce dernier nommera au conseil deux nouveaux administrateurs indépendants ayant de l'expérience dans les chemins de fer nord-américains.

« Nous sommes ravis de voir Tracy se joindre au CN à titre de présidente-directrice générale, et nous sommes convaincus que le CN dispose de la bonne équipe pour le mener à la prochaine étape de sa croissance. Tracy compte



plus de 35 ans d'expérience dans la gestion des opérations, l'élaboration de stratégies et l'exécution de projets, expérience qu'elle pourra mettre à profit pour stimuler la croissance et la rentabilité de la Compagnie. Je tiens à remercier Shauneen d'avoir dirigé le comité de recrutement pendant la procédure rigoureuse qui a permis de trouver la leader qu'il nous faut pour stimuler la croissance, l'amélioration continue de l'exploitation, l'avancement technologique et l'accroissement de la valeur actionnariale et pour attirer une main-d'œuvre de calibre mondial. De plus, nous sommes heureux d'accueillir Jean au conseil dès maintenant, et nous sommes impatients d'accueillir deux nouveaux administrateurs ayant de l'expérience dans les chemins de fer. Notre stratégie est bien amorcée et nous avons fait d'importants progrès dans la construction du chemin de fer de l'avenir. »

— Robert Pace, président du conseil d'administration du CN

« Je n'ai aucun doute que Tracy sera une leader extraordinaire pour guider le CN dans la prochaine étape de son cheminement, et j'ai hâte de travailler en étroite collaboration avec elle. Je tiens à exprimer ma gratitude à mes collègues au sein du conseil et du comité de recrutement pour le travail qu'ils ont accompli dans le cadre de ce processus très rigoureux et minutieux ainsi qu'à JJ Ruest pour les qualités de chef dont il a fait preuve en tant que PDG depuis 2018. Nous offrons nos meilleurs vœux à JJ Ruest à l'occasion de sa retraite. »

— Shauneen Bruder, vice-présidente du conseil d'administration du CN

« Le CN vit une période de transformation, et je ne saurais être plus enthousiaste à l'idée des occasions qui s'offrent à nous. Notre priorité est de construire le chemin de fer de l'avenir, qui crée une valeur actionnariale en répondant aux besoins de nos clients, de nos employés, de nos collectivités et des économies qui dépendent de nous, et ce, de manière sûre, fiable et efficace. J'ai hâte de travailler en proche collaboration avec les cheminots extrêmement talentueux du CN, les membres du conseil d'administration et l'équipe de direction, à mesure que nous faisons passer le CN à un niveau supérieur de rendement et de leadership dans l'industrie. Je tiens également à souligner que je respecte et j'apprécie la riche histoire du CN à Montréal et au Québec, où la langue commune et officielle est le français. Je suis heureuse de retourner dans la merveilleuse ville de Montréal, et j'ai déjà commencé à suivre des cours de français pour être en mesure de profiter pleinement de l'expérience de la vie au Québec et pour pouvoir communiquer avec les précieux employés et clients du CN partout sur le continent. »

— Tracy Robinson, présidente-directrice générale du CN

## Biographies de Tracy Robinson et Jean Charest

- Tracy Robinson, avant se joindre au CN, travaillait au sein de Corporation TC Énergie à titre de vice-présidente exécutive, présidente, gazoducs canadiens et présidente, Coastal GasLink. Avant de se joindre à TC Énergie, Mme Robinson a passé 27 ans au sein du Canadien Pacifique, notamment dans des postes de haute direction des secteurs commercial, opérationnel et financier. Tout au long de sa carrière, Mme Robinson a siégé à plusieurs conseils sectoriels et conseils de sociétés fermés, et elle est actuellement membre du conseil d'entreprises de la Colombie-Britannique (Business Council of British Columbia) ainsi que du comité de campagne et du conseil consultatif du doyen de la Edward's School of Business de l'Université de la Saskatchewan. Elle représente également TC Énergie au conseil de l'Association canadienne du gaz, est membre du conseil d'entreprises de l'Alberta (Business Council of Alberta) et siège au conseil de STARS. Mme Robinson comprend et respecte pleinement la richesse de la réalité et de la spécificité culturelles et linguistiques du Québec, et elle a fait de la maîtrise du français une priorité personnelle.
- Jean Charest a eu une carrière dans la vie publique pendant près de 30 ans, notamment comme 29<sup>e</sup> premier ministre du Québec de 2003 à 2012. Sous sa direction, le Québec a connu une période de prospérité économique soutenue, malgré une crise financière et économique mondiale. Son gouvernement a également mis en œuvre un important programme d'investissement dans les infrastructures et a joué le rôle de chef de file mondial dans les domaines de l'environnement et des changements climatiques. Auparavant, il a été chef du Parti progressiste-conservateur fédéral du Canada et chef du Parti libéral du Québec. Il est actuellement associé au bureau de Montréal de McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Le CN a conclu une convention de règlement avec CIFF Capital et TCI (collectivement, « TCI »). Aux termes de cette convention, le CN et TCI ont mutuellement convenu de la nomination des deux administrateurs indépendants au conseil avant l'assemblée générale annuelle de 2022. TCI a accepté de retirer sa demande de convocation d'une assemblée extraordinaire des actionnaires, qui devait se tenir le 22 mars 2022, et d'appuyer l'élection de tous les candidats aux postes d'administrateurs du CN aux assemblées générales annuelles de 2022 et de 2023.

## À propos du CN

Le CN est un chef de file mondial du transport et un partenaire commercial majeur. Essentiel à l'économie, aux

clients et aux collectivités qu'il dessert, le CN achemine annuellement en toute sécurité plus de 300 millions de tonnes de ressources naturelles, de produits manufacturés et de produits finis partout en Amérique du Nord. En tant que seul chemin de fer à relier les côtes est et ouest du Canada au sud des États-Unis par un réseau ferroviaire de 19 500 milles (31 382 km), le CN et ses filiales contribuent à la prospérité des collectivités et au commerce durable depuis 1919. Le CN maintient son engagement à l'égard des programmes de responsabilité sociale et de l'environnement.

### Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de l'expression forward-looking statements de la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et aux termes de lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses. La Compagnie met le lecteur en garde contre le fait que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties de rendements futurs et comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de la Compagnie soient sensiblement différents des perspectives ou encore des résultats ou du rendement futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Pour une description des principaux facteurs de risque, on peut consulter le Rapport de gestion dans le Rapport annuel et les rapports intermédiaires, la Notice annuelle et le formulaire 40-F du CN, déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et accessibles sur le site Web du CN.

### La maîtrise du français

Celle qui dirigera la destinée du transporteur ferroviaire montréalais s'est engagée à apprendre le français. «Je tiens également à souligner que je respecte et j'apprécie la riche histoire du CN à Montréal et au Québec, où la langue commune et officielle est le français», a-t-elle dit dans un communiqué.

«J'ai déjà commencé à suivre des cours de français pour être en mesure de profiter pleinement de l'expérience de la vie au Québec et pour pouvoir communiquer avec les précieux employés et clients du CN partout sur le continent», ajoute-t-elle.

La maîtrise du français des dirigeants des sociétés québécoises a refait surface dans l'actualité récente. La présentation d'une allocution entièrement en anglais par le PDG d'Air Canada, Michael Rousseau, qui avait dit ne pas voir l'utilité d'apprendre la langue, avait soulevé une vague d'indignation au début du mois de novembre.

### La fin d'un conflit

Le CN a également annoncé la fin du conflit qui l'opposait à TCI Fund Management, un actionnaire militant qui détient 5,2 % des actions en circulation du transporteur montréalais. Les deux parties se sont entendues pour nommer deux futurs administrateurs indépendants au conseil d'ici la prochaine assemblée générale annuelle.

En octobre dernier, la société montréalaise avait indiqué que Jean-Jacques Ruest prendrait sa retraite à la fin janvier, ou lorsqu'un remplaçant lui serait trouvé. Il quittera ses fonctions à la fin février, finalement, mais restera à titre de conseiller jusqu'au 31 mars.

En conflit avec le CN depuis le printemps dernier, TCI Fund Management avait réclamé que M. Ruest soit remplacé. La firme londonienne avait identifié Jim Vena, un vétéran de l'industrie, pour lui succéder.

À la fin décembre, M. Vena s'est toutefois désisté du processus. Le fonds avait alors accusé le conseil d'administration du CN d'avoir laissé le candidat idéal lui filer entre les doigts.

Le ton a désormais changé entre les deux parties. TCI a retiré sa demande de convocation d'une assemblée extraordinaire des actionnaires, qui devait avoir lieu en mars. «Nous sommes heureux de conclure une entente qui renforcera le conseil du CN en y ajoutant deux nouveaux administrateurs hautement qualifiés, a dit Chris Hohn, le fondateur et gestionnaire de portefeuille de TCI, dans un communiqué. TCI se réjouit de l'interaction constructive qu'elle aura avec le CN à l'avenir.»

### Les résultats

Au quatrième trimestre, le CN a dévoilé un bénéfice net en hausse de 17,4 %, tandis que la société affirme avoir accru l'efficacité de ses activités.

Le bénéfice net atteint 1,2 milliard \$ par rapport à 1,02 milliard \$ à la même période l'an dernier. Les produits d'exploitation, pour leur part, ont progressé de 3 %, ou 97 millions \$, pour s'établir à 3,75 milliards \$.

Le bénéfice net ajusté par action atteint 1,71 \$, comparativement à 1,43 \$ à la même période l'an dernier. Avant la publication des résultats, les analystes anticipaient en moyenne un bénéfice par action de 1,53 \$, selon les données de la firme Refinitiv.

Le transporteur ferroviaire montréalais a également indiqué que son ratio d'exploitation, qui représente les charges d'exploitation en pourcentage des produits d'exploitation, atteint 58,3 %. Il s'agit d'une amélioration de 3,1 points de

pourcentage.

La société a dévoilé ses prévisions pour 2022. La direction prévoit atteindre un bénéfice par action ajusté en hausse d'environ 20 % en 2022. Elle planifie investir environ 17 % de ses revenus dans son programme de dépenses en immobilisation. Elle anticipe que ses flux de trésorerie disponibles atteindront 4 milliards \$ cette année, contre 3,3 milliards \$ en 2021.

Le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 19 % du dividende trimestriel du CN. Les administrateurs ont également appuyé un programme de rachat d'actions pour annuler l'équivalent de 6,8 % des titres en circulation, ce qui représente une transaction de 5 milliards \$.

## Azim Hussain nommé juge à la Cour supérieure du Québec – Novalex

**C'**est avec fierté que nous saluons la nomination d'**Azim Hussain, associé de Novalex, à titre de juge à la Cour supérieure du Québec.**

« Il s'agit d'une nomination pleinement méritée. M. le juge Hussain a été un modèle d'excellence et de bienveillance pour tout le cabinet et il a su soutenir le sens de l'innovation dans la façon dont nous pratiquons le droit depuis son arrivée chez Novalex. Nous lui souhaitons beaucoup de succès et de bonheur dans ses nouvelles fonctions au sein de la magistrature », a déclaré Ryan Hillier, chef de la direction et cofondateur de Novalex.

Le parcours professionnel de M. Hussain est celui d'un grand avocat plaideur, lui qui a exercé pendant 18 ans comme avocat au sein du bureau montréalais d'un cabinet juridique international de premier plan avant de rejoindre Novalex en 2020.

Il s'occupait principalement de litiges civils et commerciaux, d'arbitrage commercial et de droit public et constitutionnel. L'un de ses domaines d'expertise est le litige d'appel, notamment devant la Cour suprême du Canada, où il a été impliqué dans sept dossiers allant de la responsabilité professionnelle des avocats aux questions constitutionnelles découlant de la Charte canadienne des droits et libertés. Il a présenté des



*Azim Hussain*

arguments devant toutes les instances au Québec ainsi que devant les Cours fédérales, en plus d'avoir représenté des clients devant des tribunaux arbitraux en vertu des règles les plus importantes, telles que les règles de la CCI, du CIRDI et de la CNUDCI.

Membre du comité de direction de Novalex jusqu'au moment de sa nomination, M. le juge Hussain a su combiner un niveau de performance très élevé, une vie familiale riche, et un impact sociétal important, une partie considérable de sa carrière professionnelle ayant été consacrée à faciliter l'accès à la justice, particulièrement dans le contexte de questions d'intérêt public.

# Les autorités en valeurs mobilières du Canada annoncent un appel de candidatures pour les postes d'administrateurs et de chef de la direction du nouvel organisme d'autoréglementation

**L**es Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont annoncé aujourd'hui le lancement d'un appel de candidatures pour les postes de chef de la direction et d'administrateurs du nouvel organisme d'autoréglementation (OAR).

Comme annoncé en novembre 2021 Ce lien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre, les ACVM ont mis sur pied un comité conjoint spécial afin de s'occuper du recrutement. Il sera épaulé dans ses efforts par Russell Reynolds Associates, une société internationale de services-conseils et de recherche de hauts dirigeants.

Le comité conjoint spécial cherche activement un chef de la direction, lequel serait également membre avec droit de vote du conseil d'administration. Il recrute également six administrateurs provenant du secteur ainsi que huit administrateurs indépendants, dont l'un assumera la présidence de l'OAR.

Les candidats devraient être fermement engagés envers les objectifs du nouvel OAR, à savoir rehausser la protection des investisseurs et la confiance du public, garantir l'équité et l'efficacité des marchés, accueillir l'innovation et s'adapter à un secteur en constante évolution.

Le comité conjoint spécial visera à assurer une large diversité d'idées, d'antécédents et d'expériences. Il sera tenu compte d'autres aspects de la diversité, notamment le

genre, l'ethnicité de même que d'autres qualités et identités dénotant le caractère diversifié de la population canadienne. La représentativité géographique fera aussi partie des facteurs considérés.

On s'attend à ce que certains des postes d'administrateurs soient pourvus par des membres actuels du conseil d'administration de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM), alors que d'autres le seront par de nouvelles recrues. Ainsi, le conseil du nouvel OAR bénéficiera d'une continuité de connaissances et d'expériences, en plus de voix et de perspectives nouvelles.

La société de recherche fera passer un entretien et une évaluation à tous les postulants. Ceux qui auront été retenus seront convoqués à une entrevue du comité conjoint spécial à l'issue de laquelle des recommandations de candidats finaux seront faites aux ACVM et aux conseils de l'OCRCVM et de l'ACFM. Le processus d'évaluation et de sélection se veut transparent et équitable pour l'ensemble des postulants.

Les ACVM ont affiché sur leur site Web les descriptions des postes de chef de la direction Ce lien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre et d'administrateurs Ce lien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre; on les trouvera également sur les sites de l'OCRCVM et de l'ACFM. Prière d'adresser toute question à ce sujet à [newsro@russellreynolds.com](mailto:newsro@russellreynolds.com).

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières du Canada.

Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

# Line Beauchamp, Line-Sylvie Perron et Hélène Ménard se joignent à Sherpa

**S**herpa lobbying et affaires publiques est fier d'annoncer l'arrivée de trois expertes-conseils dans son équipe d'affaires publiques et de conseils stratégiques. En effet, Line Beauchamp, Line-Sylvie Perron et Hélène Ménard se joignent à l'équipe de Sherpa afin de faire bénéficier les clients de la firme de leur forte expertise.

Ancienne vice-première ministre du Québec, Line Beauchamp a été élue députée en 1998 et s'est jointe au Conseil des ministres de 2003 à 2012 à titre de ministre de la Culture et des Communications, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs puis ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Plus récemment, Mme Beauchamp a occupé les fonctions de représentante du Québec à l'UNESCO puis de déléguée générale du Québec en France de 2016 à 2019. Elle a également agi à titre de représentante personnelle du premier ministre du Québec (sherpa) au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Elle siège aux conseils d'administration de plusieurs organisations du milieu culturel, de la coopération internationale et du développement urbain. Sa grande connaissance de l'administration publique et sa capacité analytique exceptionnelle constitueront un atout certain pour les clients de Sherpa.

Line-Sylvie Perron Line-Sylvie Perron jouit d'un impressionnant parcours. Elle cumule plus de 40 ans d'expérience dans le domaine des affaires publiques, et a œuvré tant au gouvernement québécois que dans le monde municipal et le secteur privé. Ancienne attachée de presse du premier ministre René Lévesque, elle a également travaillé au sein des cabinets de Bernard Landry et de Régis Labeaume. En 1986, elle cofonde et préside l'agence Ducharme Perron Affaires publiques, devenue HKDP dans la foulée d'une fusion avec la firme internationale Hill & Knowlton. Diplômée en droit et



en sciences politiques, elle est chargée de cours en communication publique à l'Université Laval depuis 1987. Très engagée dans sa communauté, elle a créé en 1991 l'organisme Le Pignon Bleu qui vient en aide aux enfants de la basse-ville de Québec, et est actuellement membre des conseils d'administration du Salon international du livre de Québec et de Festival Québec Jazz en Juin.

Avocate de formation, Hélène Ménard possède un parcours de plus de 30 ans dans la haute fonction publique du Québec principalement comme chef de cabinet de différents ministres, tels que Justice, Sécurité publique, Transport, Services gouvernementaux et Travail pour ne nommer que ceux-là. Elle a aussi œuvré comme vice-présidente, services à la clientèle de la Commission des normes du travail. Sa grande maîtrise du processus législatif et sa connaissance des étapes à franchir sur les plans politique, administratif et législatif conduisant à l'adoption d'un projet de loi sont des éléments qui bonifieront assurément l'offre de service de Sherpa.

« L'arrivée de ces trois stratèges de haut niveau permet à Sherpa de consolider sa position de chef de file dans le conseil stratégique. La feuille de route de ces trois femmes est impressionnante et rassurante pour nos clients. Avec la crise actuelle, les entreprises et organisations vivent beaucoup d'incertitude. L'arrivée de Line, Line-Sylvie et Hélène permettra d'ajouter encore plus de profondeur à notre équipe aguerrie. » a commenté Dany Renaud, président de Sherpa.



# Le changement climatique, c'est de l'arnaque

Hassane Bendahmane a rejoint le Programme des Nations pour l'Environnement (PNUE) en 1984 en tant qu'Administrateur de Base de Donnée; quatre ans plus tard, suite à quelques réussites professionnelles, le Directeur Exécutif du PNUE lui a demandé d'être son Assistant Spécial, un poste qui a représenté pour lui une véritable école en matière d'environnement, de politique et de géopolitique environnementale; en 1996 Hassane a été nommé Directeur Régional Adjoint du PNUE pour l'Asie Occidentale (Bahreïn); trois ans plus tard, il est rentré au siège du PNUE à Nairobi pour occuper des postes comme, chef de liaison avec le Centre des Nations Unies pour les Établissements Humains et Chef du service Interagences (des agences onusiennes régionales et sectorielles); le dernier poste qu'il a occupé est: chef du Département de l'Analyse et du Développement des Politiques Environnementales qui comprenait cinq services. Il parle quatre des six langues officielles des Nations Unies et a visité plus de 150 pays. Il est présentement résident à Montréal.

Par Hassane Bendahmane

**O**n parle du changement climatique depuis plusieurs décennies; au sein des Nations Unies, une date importante est celle de 1988. Cette année, Ronald Reagan et Margaret Thatcher étaient aux postes de commandes de deux superpuissances occidentales; on dit même qu'à eux deux (avec l'aide du Pape Jean Paul II et du syndicaliste polonais Lech Walesa,) ils sont arrivés à la déconfiture de L'URSS. Et pourtant, cette année, le Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Changement Climatique (GIEC ou plus communément connu par son acronyme anglais IPCC) a été créé. Deux grands sages et experts en matière de changements climatiques étaient aux postes de commandes de deux institutions onusiennes: Dr Obazi était à la tête de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM/WMO) et Dr Mostafa Tolba, était Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE/ UNEP). Bien entendu, quand ces sages africains ont tiré la sonnette d'alarme sur le danger posé par les changements climatiques, l'occident a commencé par se méfier: deux bureaucrates onusiens qui voulaient élargir le mandat politique et financier de leurs institutions. Mais tous voulaient sortir de cette impasse; les deux leaders africains ont donc proposé aux deux dinosaures la créa-



Hassane Bendahmane

tion d'un panel d'experts internationaux (respectant le profil idéologique et géopolitique de l'époque) avec une indépendance de décisions et une organisation interne autonome. L'OMM et le PNUE ont contribué chacun un million deux cinquante milles \$US pour la création et le fonctionnement de ce Panel. Depuis 1990, les rapports du GIEC ont été systématiquement catégoriques sur des points essentiels qui ont constitué un cauchemard pour les politiciens.

1. Oui les conditions climatiques varient selon des lois naturelles à travers toute l'Histoire de la planète.

Donc tous les changements ne sont pas dus aux activités humaines.

2. Depuis le 20<sup>ème</sup> siècle et surtout depuis sa deuxième moitié, les gaz à effet de serre issus des activités humaines, ont contribué d'une manière significative et en croissance continue aux changements climatiques
3. Ces changements climatiques causés par l'humanité depuis la révolution industrielle ne cessent de s'aggraver et de mettre en danger la survie humaine sur cette planète bleue et solitaire qui tourbillonne dans l'espace depuis des millions d'années; on n'a pas encore trouvé une autre planète habitable par les humains que nous pourrions coloniser. Tant mieux, peut être, si nous risquons de faire subir le même sort à d'autres planètes.
4. La science nous indique que la technologie moderne nous permet de trouver des sources d'énergie qui permettent à l'humanité de continuer à prospérer en utilisant des sources d'énergie propres. A titre d'exemple, l'énergie solaire produit de l'électricité qui coûte 16 cents le kilowatt alors que l'électricité venant du charbon ou du pétrole, coûte 22 à 24 cents le kilowatt. Mais les politiques fiscales de taxations et de subventions finit par garder le prix d'énergie d'origine fossile comparable à l'énergie renouvelable. Mais là on entre déjà dans l'arnaque. Patientons un peu.
5. Les Sources d'énergie fossiles ont été utilisées et ont constitué des fortunes ainsi que des nuisances environnementales depuis les années 20 du siècle dernier. Des mécaniciens des moteurs à quatre temps, aux stations d'essence, en passant par les raffineries et les tankers, des millions de foyers sont devenus dépendants pour leurs salaires et leurs actions en bourse; le citoyen lambda de l'Alberta subit des conséquences directes sur sa qualité de vie quand on arrête le fracking du schiste bitumineux dans sa région. Il faudrait recycler toute une frange de la main d'œuvre vers d'autres métiers, moins polluants, vers les sources d'énergie, hydraulique, éolienne et solaire; il faudra développer de nouveaux secteurs comme les batteries performantes pour le stockage de l'électricité, de nouvelles technologies efficaces pour décomposer l'eau en hydrogène et oxygène.

Conclusion? Les politiciens endurcis qui sont les produits dérivés des hydrocarbures du siècle dernier crieront haut

et fort que les énergies renouvelables c'est de l'arnaque; ils soutiennent sans se gêner à coups de milliards de dollars de subvention les hydrocarbures pour que le kilowatt solaire ne soit pas moins cher que le kilowatt fossile d'une manière trop flagrante. On va même jusqu'à créer des départements d'énergie renouvelables au sein des multinationales fossiles, comme vernis et aussi pour dormir avec la conscience un peu moins perturbée. Si conscience il y a!

Tout cela était possible et faisable tant que l'occident était le "big bully in the block". On planifiait tranquillement le temps d'amortissement d'une technologie ou processus avant de sortir une mise à jour novatrice pour l'amortir encore une fois pendant un certain nombre d'années. Seulement, il se trouve qu'un jour, un nouveau concurrent se pointe à l'autre côté de la rue, du côté des bidonvilles (tiers monde si l'on veut), qui lui, dispose d'une population qui permet l'existence d'un marché autonome; non seulement autonome mais qui constitue un immense marché pour les biens et services de l'autre côté de la rue. Et ce concurrent est en train d'innover à une vitesse inquiétante pour le statu quo et n'hésite pas à mettre sur le marché ses innovations d'une manière presque instantanée. Tellement de retard et tellement d'opportunités! Cela vient bousculer, bien entendu les programmes d'amortissement qui sont calculés selon le principe sacro saint de la maximisation du profit.

Alors on invite toute la communauté internationale à contribuer à la lutte contre le changement climatique. L'Afrique, responsable de 4% des gaz à effets de serres au niveau mondial est appelée à réduire le nombre d'arbres qu'elle abat pour la construction ou pour la cuisson (il ne faut surtout pas parler de la quantité beaucoup plus importante de bois que l'occident importe d'Afrique sous forme de bois de qualité pour les meubles et autres); on demande aussi à l'Afrique de ne pas suivre le mauvais exemple des industries polluantes qui ont permis le bien être des occidentaux; mais on refuse le transfert de technologies qui assureraient le raccourci sous prétexte que la technologie appartient au secteur privé et que la démocratie respectable et sacrée des pays développés interdit l'intervention étatique dans le secteur privé; on peut à la limite exporter certaines industries particulièrement polluantes vers les pays africains mais pas plus.

Mais il y a toujours cet élément qui vient des bidonvilles et qui essaie de montrer aux autres de nouvelles manières de faire; on revient un peu au scénario du mouvement des non alignés des années 70; les habitants du quartier exercent le peu de pouvoir de négociation pour se ranger der-

rière celui qui va les bouffer maintenant ou derrière celui qui va laisser mijoter la marmite. Et puis, même les grands se serrent les coudes (avec quelques fissures quand même) pour ne pas être ceux qui dépensent le plus pour lutter contre le changement climatique; il faut laisser « les autres » dépenser davantage dans cette lutte pour que leurs produits soient moins compétitifs sur le marché mondial (ils appellent cela l'externalisation des coûts de production; eh bien oui! La science économique aussi doit être à la page et développer le jargon à la mode). Pour tout cela il a fallu un emballage crédible avec beaucoup de vernis. On adopte donc la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC); on constate que ce n'est pas assez convaincant, alors on adopte le Protocole de Kyoto, avec des mesures plus contraignantes et on enchaîne avec les Conférences des Parties (COP: Conference of Parties); nous en sommes à la 26 ième COP à Glasgow en novembre 2021. Et la danse de la pluie continue: Le village invoque la pluie avec un rituel de danse; s'il pleut cela veut dire que la danse a été bien exécutée, sinon on a mal dansé mais il n'est pas question de remettre en cause le mérite de la danse Elle meme pour invoquer la pluie; c'est ce qu'on pourrait aussi appeler faire du sur place.

Alors, on revient à ce "machin" onusien, selon le célèbre épithète de Charles De Gaulle pour donner l'impression qu'on fait quelque chose, pour faire semblant de négocier, pour montrer aux victimes, les pauvres d'aujourd'hui et les générations futures, qu'on fait de son mieux mais que les enjeux sont trop grands. Alors on prend des demi mesures et on réduit les élans de l'Accord de Paris où l'on a promis 100 milliards \$US annuels pendant dix ans à partir de 2020 pour faire face aux mesures d'adaptation et de mitigation; et on nous demande d'applaudir le grand exploit d'avoir approuvé en 2021, à la COP 26, moins de dix pour cent de ce qui avait été convenu à Paris à la COP21; c'était incompatible avec la maximisation des profits à court terme (laissez le long terme pour les générations futures). Mais que voulez vous? On a arnaqué des millions d'êtres humains, depuis longtemps; alors la nature... elle aussi, on peut essayer. Seulement la nature a ses propres lois que nous ne comprenons pas toujours; oui la nature fait que les pauvres humains souffrent plus que les riches des désastres naturels même quand ce sont les riches qui sont en partie responsables; ce que nous oublions trop facilement et trop souvent c'est que la nature, quand elle en a vraiment assez de nos abus de bactéries humaines que nous sommes, elle ne fait plus de distinction entre les riches et les pauvres; le tsunami de Fukushima, Chernobyl, le SARS et maintenant le COVID-19 met tout le monde sur le même pied d'égalité. Et nous ne savons pas ce qui nous attend.

Il y a même des accélérationnistes qui veulent bien donner un coup de main pour précipiter l'hécatombe, en croyant exécuter la volonté divine du retour du Messie ou de Mehdi (ils essaient de justifier leurs pathologies en invoquant le divin alors que le message divin principal de toutes les religions est basé sur l'amour et l'aide à autrui).

Ce machin qu'est l'ONU est l'une des créations les plus importantes de l'Humanité pendant le 20ième siècle (l'Empire Romain était un autre exploit dans la gouvernance) mais on l'a tellement instrumentalisé pour des objectifs égoïstes selon la volonté des plus forts, qu'une révision de fond s'impose pour que le système onusien fonctionne véritablement comme un garant de la bonne gouvernance mondiale plutôt que le reflet des puissances victorieuses de la deuxième guerre mondiale; ceci est d'autant plus urgent qu'un certain nombre de multinationales sont trop grandes (too big to fail) qu'elles dépassent le pouvoir et la juridiction des états individuels. Les défis mondiaux comme l'arme nucléaire, le trafic de drogue trans frontières, le blanchiment d'argent, la fraude fiscale, les pandémies comme le COVID-19 et ses variants; tout cela illustre la nécessité d'une approche commune et multilatérale. Un contre poids, comme les Nations Unies s'impose; oui, il doit être revu mais il est dangereux de jeter le bébé dans l'eau de bain.

Revenons. Réduire l'augmentation de la température globale à 1,5 degrés Celsius restera un idéal pour calmer la colère des jeunes mais on ne l'atteindra pas; un slogan; mais il faut quand même être réaliste; il y a des emplois à créer et du pain à mettre sur la table. Mais après 2050, on vous promet qu'on arrivera à la neutralité des gaz à effets de serre. Comment? On vous l'expliquera plus tard. Pour le moment, faites nous confiance et contentez vous de voter pour nous; vous comprendrez plus tard.

Entre-temps on peut déjà promettre des initiatives concrètes: on va réduire le méthane d'ici la fin de cette décennie; il ne faut pas oublier que le méthane est 80 fois plus destructeur que le dioxyde de carbone (ce qu'on omet de vous dire c'est que la quantité de dioxyde de carbone est des milliers de fois plus présent dans l'atmosphère que le méthane). Ah! Mais d'où vient le méthane? Des champs de riz, des marécages et zones humides; et même des cochons et des vaches qui pètent; en tout cas l'industrie n'a rien à se faire reprocher, ne regardez pas les usines et les voitures, regardez ailleurs).

On promet aussi les programmes de reforestation; ceci n'affecte pas, encore une fois les cheminées des usines

mais la reforestation va permettre aux arbres d'absorber le dioxyde de carbone pour nous procurer de l'oxygène dans des pays lointains. Génial! C'est pour cela qu'on a qualifié le Brésil de poumon de la planète et que certains ont clamé haut et fort que le gouvernement brésilien n'avait pas le droit de porter atteinte aux poumons de la planète. Une autre arnaque: pour chaque arbre "consommé" par un brésilien, 17 sont exportés je ne sais où (devinez).

Ces programmes de reforestation devraient faire partie des mesures d'adaptation et de mitigation mais on n'en parle pas encore en ces termes; cela se négocie, bien sûr mais après la COP26.

Pour des raisons diamétralement opposées avec je ne sais plus qui, je suis arrivé à la conclusion que les changements climatiques, c'est de l'arnaque.

Un délégué de haut niveau d'une puissance occidentale m'avait fait le reproche d'être trop pessimiste, à l'instar des mouvements écologiques: les générations futures seront bien plus innovatrices pour corriger les erreurs de la génération actuelle. Alors pourquoi se faire du mauvais sang pour rien. Mais quand je revois la mauvaise foi et même la falsification des données par ma génération, je me fais des soucis; quand on dit dans un rapport officiel que la migration ou la mort des abeilles est due à tout (changements climatiques, maladies, migrations) sans jamais mentionner l'option des pesticides, il y a lieu de s'inquiéter; parce qu'on pousse les futures générations à chercher la solution ailleurs au lieu de leur laisser toutes les options ouvertes; quand on subventionne les hydrocarbures et qu'on met un tas d'obstacles devant les énergies renouvelables, je m'inquiète; parce que la jeune génération vient de bonne foi dénoncer l'énergie éolienne qui est derrière la mort d'une multitude de pauvres oiseaux qui se font décapiter par les hélices (on n'a jamais recensé la quantité mais c'est probablement moins que le nombre d'oiseaux qui viennent se cogner contre les vitres des grattes ciels. Et puis l'esthétique des poteaux éoliens! Quelle atrocité! Par rapport au beau brouillard de fumée des usines qui t'empêche de voir l'horizon lointain. Et la Tesla qui n'a même pas le charme de faire entendre le vrombissement d'un moteur à quatre temps.

Pour des raisons diamétralement opposées avec je ne sais plus qui, je suis arrivé à la conclusion que les changements climatiques, c'est de l'arnaque. Bonne chance, Greta! Tu peux continuer à crier, à dénoncer et énerver les politiciens; qui sait, le changement peut être déclenché par un petit détail que les détracteurs auront négligé de voir.

# Décès du peintre René Gagnon

Source : [ici.radio-canada.ca](http://ici.radio-canada.ca)



Originaire de Chicoutimi-Nord, le peintre René Gagnon est mort samedi matin à l'âge de 93 ans.

---

*A mon ami et presque cousin René Gagnon,  
A Claire-Hélène,  
Et famille de René,*

*Tu as laissé ton empreinte du Saguenay et de ton fjord aux quatre coins de la planète. En Asie, au Moyen-Orient, au Maroc notamment, en Europe, France, Suisse et autres pays et tes tableaux et fresques orneront pour longtemps encore les murs de musées, de bureaux et endroits où tu es passé. Mêmes certaines precincts de la police de New York se rappelleront de tes toiles.*

*Jeannot et André Gagnon*

---

**O**riginaire de Chicoutimi-Nord, le peintre René Gagnon est mort samedi matin à l'âge de 93 ans.

Il est décédé chez lui à Sacré-Cœur des suites d'une courte maladie. Il avait été admis à l'hôpital de Chicoutimi en décembre dernier mais souhaitait finir ses jours à la maison.

Cet artiste autodidacte s'est fait connaître pour ses toiles qui représentent les paysages du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Il est décrit comme un virtuose des nuances de couleurs. Il peignait à la spatule sur le bois, une technique qu'il a peaufinée pendant plus de 70 ans. Il s'est fait décerner plusieurs distinctions tout au long de sa carrière. Il a notamment reçu la médaille de l'Assemblée nationale du Québec en 2012.

# Conclusion d'accords de principe sur l'indemnisation et la réforme à long terme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations et du principe de Jordan

**L**e gouvernement du Canada est heureux d'annoncer que des ententes de principe ont été conclues sur une résolution globale relative à l'indemnisation des personnes lésées par le sous-financement discriminatoire des services à l'enfance et à la famille des Premières nations et à la réalisation d'une réforme à long terme du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations et du principe de Jordan, afin qu'aucun enfant ne soit à nouveau victime de discrimination.

C'est le résultat de discussions entre le Canada, l'Assemblée des Premières Nations, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations, les chefs de l'Ontario, la nation Nishnawbe Aski et les avocats des recours collectifs Moushoom et Trout.

Nous commençons par rendre hommage aux générations de Premières nations qui ont défendu avec tant de vigueur la cause de leurs enfants, notamment les survivants des pensionnats, les survivants de la rafle des années 1960 et les enfants, les jeunes et les familles dont la vie est touchée par cette affaire. Leur force et le plaidoyer des leaders des Premières nations et des fournisseurs de services ont rendu possible cette étape vers le changement. Aucune somme d'argent ne peut rétablir le lien entre les enfants

et les jeunes des Premières nations et leurs cultures, ni inverser les souffrances vécues par les enfants et les jeunes des Premières nations, leurs familles et leurs communautés. Nous reconnaissons les préjudices subis par les enfants, les jeunes et les familles qui continuent de souffrir en raison de la discrimination exercée par le Canada à l'égard du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations et du principe de Jordan, établi par le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP).

Nous tenons également à exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à l'honorable Murray Sinclair et à son équipe, qui ont aidé toutes les parties à franchir cette étape importante en présidant les discussions. Nous le remercions pour son temps, son énergie et son dévouement au cours de ces dernières semaines.

La période actuelle a été difficile. Les tombes non-identifiées des enfants qui ont fréquenté les pensionnats, les urgences liées aux changements climatiques et la pandémie ont aggravé les désavantages auxquels sont confrontées de nombreuses familles et collectivités des Premières nations.

La réforme du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations, afin de fournir du soutien aux familles fondés sur la culture et substantiellement



égal, est particulièrement urgente compte tenu de ces pressions supplémentaires sur les familles. Il est impératif que les dirigeants, les aînés et les fournisseurs de services des Premières nations disposent du soutien dont ils ont besoin pour accomplir leur travail essentiel.

Ces ententes de principe constitue une base aux ententes de règlement définitives qui seront négociées au cours des prochains mois. Une fois que les accords de règlement définitifs seront conclus et que les ordonnances nécessaires du TCDP et de la Cour fédérale seront rendues, les enfants et les familles lésés par le sous-financement discriminatoire seront indemnisés et des mesures seront mises en œuvre pour mieux répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles et pour empêcher que ce type de discrimination ne se reproduise. Cela permettra de tracer la voie d'une réforme à long terme du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations et du principe de Jordan, de réduire le nombre d'enfants des Premières nations pris en charge, de maintenir les liens entre les enfants et leurs familles, leurs collectivités et leurs cultures et de veiller à ce que les enfants des Premières nations aient accès aux services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

Les ententes de principe comprennent :

20 milliards de dollars d'indemnisation pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves et au Yukon, qui ont été retirés de leur foyer entre le 1er avril 1991 et le 31 mars 2022, ainsi que pour leurs parents et leurs proches aidants. Cela comprend également une indemnisation pour ceux qui ont été touchés par la définition étroite du gouvernement du principe de Jordan entre le 12 décembre 2007 et le 2 novembre 2017, ainsi que pour les enfants qui n'ont pas reçu ou ont été retardés dans la réception d'un service ou d'un produit public essentiel entre le 1er avril 1991 et le 11 décembre 2007. Notre objectif commun est de parvenir à un règlement qui puisse être remis aux familles le plus rapidement possible.

Environ 20 milliards de dollars, sur cinq ans, pour une réforme à long terme du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations afin de s'assurer que la discrimination constatée par le TCDP ne se répète jamais. Cela comprend des fonds pour soutenir les jeunes adultes des Premières nations qui sortent du système de protection de l'enfance et des services de prévention pour tirer parti des forces culturelles multigénérationnelles afin d'aider les enfants et les familles à rester ensemble, qui seront mis en

œuvre dès avril 2022. Un nouveau financement est également prévu pour le logement dans les réserves afin de soutenir ces initiatives de prévention.

Ce travail important respecte la diversité des Premières nations et tient compte des réalités régionales, comme l'éloignement. Il est également important de noter le rôle intégral que jouent les provinces et les territoires dans l'amélioration des services à l'enfance et à la famille des Premières nations par le biais de tables tripartites, de groupes de travail techniques et de comités consultatifs régionaux.

Les parties continueront à travailler ensemble pour parvenir à des accords de règlement définitifs portant à la fois sur l'indemnisation et sur la réforme à long terme du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations. Ces accords soutiendraient les travaux futurs sur les réformes du principe de Jordan et d'autres initiatives de Services aux Autochtones Canada. Ce processus se déroulera au cours de l'année 2022, et de plus amples informations seront communiquées prochainement.

« Depuis trop longtemps, le gouvernement du Canada n'a pas financé ou soutenu adéquatement le bien-être des familles et des enfants des Premières nations. Les dirigeants et les défenseurs des Premières nations font depuis longtemps pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il modifie ces pratiques discriminatoires. Les enfants des Premières nations s'épanouissent lorsqu'ils peuvent rester avec leur famille, dans leur collectivité, entourés de leur culture. Aucun montant d'indemnisation ne peut compenser le traumatisme que les gens ont vécu, mais ces ententes de principe reconnaissent aux survivants et à leurs familles le préjudice et la douleur causés par la discrimination en matière de financement et de services. Les ententes de principe décrivent comment des soins équitables seront financés et fournis, et appuient les solutions dirigées par les Premières nations pour le bien-être des familles. Je remercie les nombreux partenaires et les nombreuses personnes qui ont travaillé à l'élaboration de cette voie plus équitable qui se traduira par un pays plus fort et plus sain pour tous. »

— L'honorable Patty Hajdu  
Ministre des Services aux Autochtones

« Dès le début, nous nous sommes engagés à indemniser les personnes lésées par les pratiques de financement discriminatoires du Canada, ainsi qu'à investir les ressources nécessaires pour aider à garder les enfants des Premières nations dans leurs familles et leurs collectivités. Cette ré-

solution globale nous permet de faire les deux. Nous sommes conscients que cette étape a été longue à atteindre pour les familles qui ont été déchirées, et nous savons que notre travail n'est pas terminé. Nous continuerons à travailler avec les parties pour que les générations futures d'enfants des Premières nations ne soient jamais confrontées aux mêmes injustices – et puissent s'épanouir, entourés de leurs proches, dans leurs langues et leurs cultures. »

– L'honorable Marc Miller  
Ministre des Relations Couronne-Autochtones

### L'honorable Marc Miller



Marc Miller

L'honorable Marc Miller a été élu pour la première fois en 2015 comme député de Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Sœurs, à Montréal. Il a précédemment servi à titre de ministre des Services aux Autochtones.

Spécialisé dans le droit international et le droit commercial, le ministre Miller a travaillé comme avocat à Montréal, à Stockholm et à New York dans le domaine des fusions

et acquisitions avant de se lancer en politique. Il a aussi servi dans les Forces armées canadiennes en tant que soldat d'infanterie.

Le ministre Miller a accompli un geste historique en 2017 lorsqu'il a fait une déclaration à la Chambre des communes entièrement en mohawk. Il s'agissait de la première fois que la langue était parlée à la Chambre des communes ou au Sénat depuis la Confédération. Il a également été un ardent défenseur d'un investissement fédéral accru dans le logement abordable, le transport en commun et de l'Allocation canadienne pour enfants.

Le ministre Miller s'est impliqué auprès de plusieurs organismes offrant des services juridiques bénévoles et caritatifs. Il est également l'auteur d'articles sur le droit constitutionnel et les droits de la personne.

Le ministre Miller détient un baccalauréat et une maîtrise en sciences politiques de l'Université de Montréal. Il est diplômé de l'Université McGill en common law et en droit civil.

Le ministre Miller est né et a grandi à Montréal.

## Hélène Gagné joins Osler's National Tax Group in Montréal

**O**sler is pleased to welcome Héléna Gagné as a partner in our National Tax Group working out of our Montréal office.

Héléna joins Osler with extensive experience in corporate tax planning, estate and personal tax planning and business succession. She has advised high net worth clients and single and multi-family offices on tax planning to provide for the accumulation and transfer of wealth. Héléna's private client practice has also focused on wills, estate and trust law.

Héléna is a member of the Quebec Bar and the Society of Trust and Estate Practitioners.

"With her extensive experience in corporate tax planning and tax optimization strategies, Héléna will contribute



Héléna Gagné

greatly to the development of solutions to the many complex tax challenges our clients face," says Mark Brender, partner, Osler's Montréal Tax Group. "She is well-suited to the multi-disciplinary approach to our business. We look forward to Héléna's many contributions."

Osler's Tax Group is consistently ranked Band 1 by Chambers Canada, one of the leading legal directories in the world. The firm draws on the collective expertise of its legal practitioners across five offices nationwide including Toronto, Montréal, Vancouver, Ottawa and Calgary.



## Les dernières actualités



9 février 2022  
**Décès de Lucie Lemonde**

La perte d'une militante des droits humains exceptionnelle... C'est avec grande tristesse que la Ligue des droits et libertés (LDL) a appris le décès de Lucie Lemonde, survenu le 7 février 2022. Madame Lemonde a été présidente de la LDL de 1994 à 2000. Militante déterminée à

assurer l'avancement des droits humains et à en [...]

[Lire la suite](#)



5 février 2022  
**CN: une nouvelle PDG, Jean Charest au conseil d'administration**

Jean Charest est nommé au conseil d'administration du CN à titre d'administrateur indépendant. Shauneen Bruder est nommée vice-présidente du conseil. Deux nouveaux administrateurs indépendants seront nommés au conseil au plus tard à l'assemblée générale annuelle de 2022 du CN. Le Canadian National (CN) sera dirigé par Tracy Robinson, une femme avec une longue feuille de route dans [...]

[Lire la suite](#)



1 février 2022  
**Line Beauchamp, Line-Sylvie Perron et Hélène Ménard se joignent à Sherpa**

Sherpa lobbying et affaires publiques est fier d'annoncer l'arrivée de trois expertes-conseils dans son équipe d'affaires publiques et de conseils stratégiques. En effet, Line Beauchamp, Line-Sylvie Perron et Hélène Ménard se joignent à l'équipe de Sherpa afin de faire bénéficier les clients de la firme de leur forte expertise. Ancienne vice-première ministre du Québec, Line Beauchamp a été élue députée en 1998 et s'est [...]

[Lire la suite](#)

## Dernières parutions



21 décembre 2021  
**Volume 26 numéro 6**

[Lire la suite](#)

## News Highlights

27 janvier 2022  
**Attorney General James Announces Major Progress on \$26 Billion Opioid Agreement**

New York Attorney General Letitia James today marked a key milestone in her efforts to bring billions of dollars in much-needed resources to communities across the country through the \$26 billion opioid agreement with the nation's three major pharmaceutical distributors — Cardinal, McKesson, and AmerisourceBergen — and Johnson & Johnson over the companies' role in [...]

[Read more](#)



21 janvier 2022  
**Facebook apologizes to Hillel Neuer, reverses decision to delete post on the Taliban, lifts restrictions & threat to delete account**

UN Watch is deeply grateful to our many thousands of friends and supporters worldwide who signed the petition, and in some cases made personal appeals, to urge Facebook to remove its threat to delete our Executive Director's Facebook page. We also commend senior officials at Meta, the parent company of Facebook, who took quick action when apprised of [...]

[Read more](#)

19 janvier 2022  
**Court closures extended to February 4**

In response to the continuing COVID-19 surge in the province, the Provincial Court of Alberta has extended court closures for an additional two weeks. Until February 4, 2022, all non-urgent out-of-custody trials, preliminary inquiries and other hearings requiring viva voce evidence will be adjourned. All dockets are open but continue remotely. Further details on the [...]

[Read more](#)

## Latest Release



13 octobre 2021  
**Volume 5, number 4**

[Read more](#)



**Vente d'écoulement  
jusqu'à épuisement des stocks  
à des rabais incroyables.**  
Réservez votre plage horaire par téléphone maintenant.

# TARZI

**DES GRANDES MARQUES À PRIX TRÈS COMPÉTITIFS**

Passez à la boutique et découvrez notre vaste collection de vêtements et accessoires pour homme.

**25% à 50% sur tout en magasin (marchandise sélectionnées)**



Rendez-vous - service à domicile ou au bureau:

Richard | 514.497.9743 | Bureau | 514-739-6298

Lundi au samedi de 10h à 17h

Possibilité de rendez-vous après les heures d'ouvertures.

Dimanche sur rendez-vous de 10h à 15 h - 514.497.9743



BAUMLER



Zampière - SCohen - Digel - Empire - Bugatchi - Venti - Lipson

3850, Jean-Talon Ouest, bur. 109 VMR (Qc) H3R 2G8 (U-HUAUL)  
[www.tarzi.ca](http://www.tarzi.ca) | [maisonstyle1@gmail.com](mailto:maisonstyle1@gmail.com)